FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit **Manni-Plex Ultra Turf**

Autres moyens d'identification

Code du produit 28130

Usage recommandé Agricultural/ Horticultural Use- Micronutrient Fertilizer- Refer to product label.

Restrictions d'utilisation Refer to product label.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société	Brandt Consolidated, Inc.	
Adresse	2935 South Koke Mill Road Springfield, IL 62711 États-Unis	
Téléphone	Siège social	1-217-547-5800
Site Web	www.brandt.co	
Courriel	msds@brandt.co	
Personne-ressource	EH&S / Regulatory Department	
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC(24 heures):	
	États-Unis , Canada , Puerto Rico	1-800-424-9300
	Virgin Islands	1-800-424-9300
	International Maritime	+1 (703) 527-3887
Fournisseur	Non disponible.	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Cancérogénicité	Catégorie 1B
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 2
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Attention

Mention de danger Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseil de prudence

Prévention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage	Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Sulfate ferreux , Heptahydrate		7782-63-0	9.24
Nitrate d'ammonium		6484-52-2	5 - < 10
Nitrate de potassium		7757-79-1	3 - < 5
ACIDE ACETIQUE		64-19-7	1 - < 3
Octaborate disodique tétrahydraté		12008-41-2	1 - < 3
Sulfate de manganèse , monohydrate		10034-96-5	1 - < 3
Autres composant sous les niveaux à déclarer			70 - < 80

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
Informations générales	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Garder sous clef. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Acetic Acid (CAS 64-19-7)	STEL	15 ppm	
	TWA	10 ppm	
Octaborate disodique tétrahydraté (CAS 12008-41-2)	STEL	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction inhalable.
Sulfate de manganèse , monohydrate (CAS 10034-96-5)	TWA	0.1 mg/m3	Fraction inhalable.
		0.02 mg/m3	Fraction respirable.
Sulfate ferreux , Heptahydrate (CAS 7782-63-0)	TWA	1 mg/m3	

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Acetic Acid (CAS 64-19-7)	STEL	37 mg/m3
		15 ppm
	TWA	25 mg/m3
		10 ppm
Octaborate disodique tétrahydraté (CAS 12008-41-2)	STEL	3 ppm
	TWA	1 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Sulfate de manganèse , monohydrate (CAS 10034-96-5)	TWA	0.2 mg/m3
Sulfate ferreux , Heptahydrate (CAS 7782-63-0)	TWA	1 mg/m3

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Type	Valeur
Acetic Acid (CAS 64-19-7)	STEL	15 ppm
	TWA	10 ppm
Sulfate de manganèse , monohydrate (CAS 10034-96-5)	TWA	0.2 mg/m3
Sulfate ferreux , Heptahydrate (CAS 7782-63-0)	STEL	2 mg/m3
	TWA	1 mg/m3

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acetic Acid (CAS 64-19-7)	STEL	15 ppm	
	TWA	10 ppm	
Octaborate disodique tétrahydraté (CAS 12008-41-2)	STEL	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction inhalable.
Sulfate de manganèse , monohydrate (CAS 10034-96-5)	TWA	0.1 mg/m3	Fraction inhalable.
		0.02 mg/m3	Fraction respirable.
Sulfate ferreux , Heptahydrate (CAS 7782-63-0)	TWA	1 mg/m3	

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acetic Acid (CAS 64-19-7)	STEL	15 ppm	
	TWA	10 ppm	
Octaborate disodique tétrahydraté (CAS 12008-41-2)	STEL	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	TWA	2 mg/m3	Fraction inhalable.
Sulfate de manganèse , monohydrate (CAS 10034-96-5)	TWA	0.2 mg/m3	
Sulfate ferreux , Heptahydrate (CAS 7782-63-0)	TWA	1 mg/m3	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acetic Acid (CAS 64-19-7)	STEL	37 mg/m3	
		15 ppm	
	TWA	25 mg/m3	
		10 ppm	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Sulfate de manganèse , monohydrate (CAS 10034-96-5)	TWA	5 mg/m3	Poussière.
Sulfate ferreux , Heptahydrate (CAS 7782-63-0)	TWA	1 mg/m3	

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur
Acetic Acid (CAS 64-19-7)	15 minutes	15 ppm
	8 heures	10 ppm
Sulfate ferreux , Heptahydrate (CAS 7782-63-0)	15 minutes	3 mg/m3
	8 heures	1 mg/m3

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

Protection respiratoire Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Solution aqueuse.

État physique Liquide.

Forme Liquide.

Couleur Brun foncé to Ambre.

Odeur Douce.

Seuil olfactif Non disponible.

pH 3 - 5

Point de fusion et point de congélation Non disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition 104 °C (219.2 °F) estimation

Point d'éclair Non disponible.

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	0.00001 hPa estimation
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	1.2 g/cm3 (Typique)
Solubilité	
Solubilité (eau)	100 %
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Pourcentage de matières volatiles	73.28 % estimation
pH dans une solution aqueuse	5 - 7 (1% Solution)
Kg/l (lb par gal)	10 lb/gal (Typique)
COV	1.96 % estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
Manni-Plex Ultra Turf		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	40080 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	439 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	9721 mg/kg, 14 Jours

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
ACIDE ACETIQUE (CAS 64-19-7)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	1060 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	3.31 g/kg
Nitrate d'ammonium (CAS 6484-52-2)		
Aiguë		
Inhalation		
CL50	Rat	> 88.8 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	2217 mg/kg
Nitrate de potassium (CAS 7757-79-1)		
Aiguë		
Orale		
DL50	Lapin	1166 mg/kg
Octaborate disodique tétrahydraté (CAS 12008-41-2)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	2550 mg/kg
		2 g/kg
Sulfate de manganèse , monohydrate (CAS 10034-96-5)		
Aiguë		
Orale		
DL50	Rat	2150 mg/kg
Sulfate ferreux , Heptahydrate (CAS 7782-63-0)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Rat	155 mg/kg
	Souris	60.3 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	319 mg/kg
	Souris	1520 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Octaborate disodique tétrahydraté (CAS 12008-41-2)	Irritant
Sulfate ferreux , Heptahydrate (CAS 7782-63-0)	Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

Octaborate disodique tétrahydraté (CAS 12008-41-2)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Sulfate de manganèse , monohydrate (CAS 10034-96-5)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Octaborate disodique tétrahydraté (CAS 12008-41-2)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Sulfate de manganèse , monohydrate (CAS 10034-96-5)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Nitrate d'ammonium (CAS 6484-52-2)	2A Probablement cancérogène pour l'homme.
Nitrate de potassium (CAS 7757-79-1)	2A Probablement cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Produit		Espèces	Résultats d'épreuves
Manni-Plex Ultra Turf			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnia	920.1008 mg/l, 48 heures estimation
Poisson	CL50	Poisson	427.9197 mg/l, 96 heures estimation
Composants		**Espèces**	**Résultats d'épreuves**
ACIDE ACETIQUE (CAS 64-19-7)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	65 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Crapet arlequin (Lepomis macrochirus)	75 mg/l, 96 heures
Nitrate de potassium (CAS 7757-79-1)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Crapet arlequin (Lepomis macrochirus)	1200 mg/l, 96 heures
Aiguë			
Poisson	CL50	Poisson	1378 - 3000 mg/l
Octaborate disodique tétrahydraté (CAS 12008-41-2)			
Aquatique			
Aiguë			
Crustacés	CL50	Daphnia magna	619 mg/l
Poisson	CL50	Pimephales promelas	370 mg/l

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Sulfate de manganèse , monohydrate (CAS 10034-96-5)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia obtusa)	30.8 - 44.1 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	36.9 mg/l, 96 heures
			29.7 - 52.7 mg/l, 192 heures
Sulfate ferreux , Heptahydrate (CAS 7782-63-0)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Carpe (Cyprinus carpio)	0.56 mg/l, 96 heures
Aiguë			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	6.15 - 9.26 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Saumon de fontaine (Salvelinus fontinalis)	0.48 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

ACIDE ACETIQUE -0.17

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Sulfate de manganèse , monohydrate (CAS 10034-96-5)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 24-Mai-2016

Date de la révision 29-Février-2024

Version n° 04

Avis de non-responsabilité The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of Manufacturer's knowledge, information and belief at the date of its publication; however, it is provided only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release of the Product. No warranties of any kind, either expressed or implied, including warranties of merchantability or fitness for a particular purpose, are made with respect to the Product or the information provided herein, or that the Product or information herein may be used without infringing the intellectual property rights of others. The information provided in this Safety Data Sheet relates only to the specific Product designated and may not be valid if the Product is used in combination with other materials or in any other process, unless specified herein. The user assumes all risk and liability for loss, injury, damage or expense due to any use, handling, storage or disposal of the Product, and Manufacturer recommends that the user conducts its owns tests of the Product to determine suitability of the Product for user's particular use.

Informations relatives à la révision	Identification des dangers: Intervention Données toxicologiques : Données toxicologiques